

DÉROGATIONS MINEURES

N^{Os} DM 3001490995, DM 3001479676 ET DM 3001482009

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 11 mars 2019, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001490995	5065, rue Laurin

Permettre en zone résidentielle H1-8-465, la construction d'un deuxième étage au-dessus du garage existant à 1 m de la ligne de lot du côté nord-ouest au lieu du minimum requis de 2 m.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001479676	13235, rue London

Permettre en zone résidentielle H1-5-294, pour un bâtiment unifamilial isolé, un accès au terrain situé à 0,40 m de la ligne latérale nord au lieu du minimum requis de 1 m.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001482009	14547-14559, rue Aumais

Permettre en zone résidentielle H3-4-265, pour le bâtiment « D » d'un projet intégré multifamilial comportant quatre bâtiments, que le diamètre du tuyau de raccordement d'égout domestique soit d'un diamètre de 100 mm au lieu du minimum requis de 150 mm.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce septième jour du mois de février de l'an 2019.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl